



REFERENTIEL D'EVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Guide accompagnateur touristique

Niveau 4

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
GAT	RE	TP-01322	02	12/03/2019	19/10/2018	1/30

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Guide accompagnateur touristique

Sigle du titre professionnel : GAT

Niveau : 4 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF : 334t - Réception, hébergement, service de restauration, accompagnement

Code(s) ROME : G1201

Formacode : 42611

Date de l'arrêté : 25/02/2019

Date de parution au JO de l'arrêté : 12/03/2019

Date d'effet de l'arrêté : 29/05/2019

2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
GAT	RE	TP-01322	02	12/03/2019	19/10/2018	3/30

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du titre professionnel obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RE comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
GAT	RE	TP-01322	02	12/03/2019	19/10/2018	4/30

3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel GAT

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Concevoir une offre de visites guidées animées pour différents publics. Concevoir des contenus et des supports pour des visites touristiques Promouvoir des visites auprès de différents publics Accompagner des visiteurs lors d'une visite ou d'un circuit touristique Animer une visite guidée sur un site naturel, patrimonial et touristique	00 h 55 min	Le candidat réalise un dossier présentant la conception, la promotion et la mise en œuvre d'une prestation de visite guidée animée sur un territoire touristique. Pendant 20 minutes et à l'aide d'un diaporama, le candidat présente le territoire, le programme des visites et leur promotion. Pendant 15 minutes et à l'aide d'une vidéo, le candidat présente sa participation à l'accompagnement d'un groupe lors d'une prestation touristique. Pendant 20 minutes et à l'aide d'une vidéo, le candidat présente sa participation à une visite guidée animée.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Concevoir une offre de visites guidées animées pour différents publics. Concevoir des contenus et des supports pour des visites touristiques Promouvoir des visites auprès de différents publics Accompagner des visiteurs lors d'une visite ou d'un circuit touristique Animer une visite guidée sur un site naturel, patrimonial et touristique	00 h 40 min	Le jury interroge le candidat à propos de sa présentation, sur les aspects qui n'ont pas été évalués lors de la présentation du projet et sur ses capacités d'adaptation à des contextes ou des publics différents.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Entretien final		00 h 15 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. Le jury vérifie la compréhension du métier et de son contexte d'exercice par le candidat.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	01 h 50 min	

Informations complémentaires concernant la présentation d'un projet réalisé en amont de la session :

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
GAT	RE	TP-01322	02	12/03/2019	19/10/2018	5/30

En amont de la session, le candidat réalise un dossier présentant la conception, la promotion et la mise en œuvre d'une prestation d'accompagnement et de visite guidée animée.

Contenu du dossier

Le dossier comprend un diaporama, 2 vidéos, une fiche technique d'accompagnement et une fiche technique de commentaires, des supports et contenus de guidage.

Le diaporama présente :

- o le contexte d'un programme de visites, son territoire et sa clientèle ;
- o un programme de visites et la participation du candidat à la conception de visites ;
- o les outils techniques utilisés pour réaliser les supports de promotion ;
- o les supports de promotion réalisés en français et en anglais.

Les vidéos, de 3 à 5 minutes chacune, présentent :

- o Le candidat en situation d'accompagnement avec un groupe, présentant un topo départ avec la prise en charge du groupe, les informations sur la prestation, les consignes de sécurité ;
- o Le candidat en situation de guidage avec un groupe présentant une visite guidée animée d'un site, d'un monument ou de tout autre intérêt touristique.

Les fiches techniques détaillent :

- o L'accompagnement présenté dans la vidéo (itinéraire, étapes, logistique) ;
- o Les commentaires de la visite guidée présentée dans la vidéo.

Les fiches techniques sont réalisées en français et en anglais. Le candidat présente en anglais les fiches réalisées en anglais.

Des supports et contenus de guidage sont montrés :

- o documents, bande sonore, éléments de décors, de costumes, outils numériques...

Présentation orale du dossier

Le candidat commente le diaporama (20 minutes)

Le candidat présente l'accompagnement (15 minutes)

1. le contexte de l'accompagnement filmé ;
2. la vidéo de la situation d'accompagnement dont il est le principal acteur ;
3. l'accompagnement, sur la base de la fiche technique accompagnement, réalisée en français et en anglais et qui est remise au jury.

Le candidat présente la visite guidée animée (20 minutes)

1. Le contexte de la visite guidée animée filmée ;
2. la thématique choisie ;
3. les supports et contenus de guidage réalisés par le candidat et utilisés lors de la visite guidée filmée (documents, bande sonore, éléments de décors, de costumes, outils numériques...) ;
4. La vidéo de la situation du guidage dont il est le principal acteur ;
5. Les commentaires, sur la base de la fiche de commentaire réalisée en français et en anglais qui est remise au jury.

Il fait la démonstration de l'utilisation de ses supports de guidage. L'ensemble des supports, contenus, fiche de commentaire et fiche technique d'accompagnement rédigés en anglais doivent être exposés oralement en anglais.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
GAT	RE	TP-01322	02	12/03/2019	19/10/2018	6/30

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique se déroule obligatoirement à l'issue de la présentation d'un projet réalisé en amont de la session.

Précisions pour le candidat VAE :

Pour le candidat en VAE, le dossier présentant l'élaboration et la mise en œuvre d'une prestation de visite guidée animée se base sur son expérience. Il peut inclure des expériences dans plusieurs contextes professionnels ou bénévoles.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
GAT	RE	TP-01322	02	12/03/2019	19/10/2018	7/30

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Établir une prestation de visite touristique					
Concevoir une offre de visites guidées animées pour différents publics.	Le programme proposé prend en compte les attraits naturels et patrimoniaux du territoire. L'offre clientèle propose un ou plusieurs formats de visite(s) guidées identifié(s) L'itinéraire est équilibré et optimisé dans le temps et la distance Les attentes des clients sont identifiées et respectées	☒	☒	☐	☐
Concevoir des contenus et des supports pour des visites touristiques	Les supports et contenus de valorisation sont adaptés aux types de visites ou animations Les supports et contenus de valorisation sont conformes aux droits de diffusion Les contenus sont adaptés aux types de clientèles ciblées Les supports et contenus sont documentés et vérifiés Les outils numériques sont mobilisés	☒	☒	☐	☐
Promouvoir des visites auprès de différents publics	Les logiciels utilisés sont correctement choisis selon le support à réaliser Le choix du traitement de l'image et du texte sur le fond et la forme correspond au thème traité Le contenu des supports de promotion valorise le programme de visites et d'animations Le support de communication est conforme aux droits de diffusion Le format et le contenu sont adaptés aux modes de diffusion	☒	☒	☐	☐

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
GAT	RE	TP-01322	02	12/03/2019	19/10/2018	8/30

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Accompagner et guider des visiteurs touristiques					
Accompagner des visiteurs lors d'une visite ou d'un circuit touristique	L'accompagnement prend en compte les spécificités et besoins de la clientèle. Les procédures de sécurité liées à un déplacement de groupe sont respectées tout au long de l'accompagnement La logistique est prévue et organisée Les informations relatives à la logistique et au contexte local sont rédigées	☒	☒	☐	☐
Animer une visite guidée sur un site naturel, patrimonial et touristique	La visite commentée est animée à l'aide de techniques et supports Les techniques de guidage interactif sont utilisées Les interventions sont conformes à la réglementation en vigueur Les commentaires sont adaptés aux typologies de clientèle francophone et anglophone	☒	☒	☐	☐
Obligations règlementaires le cas échéant : Sans objet					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
GAT	RE	TP-01322	02	12/03/2019	19/10/2018	9/30

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Mobiliser un comportement orienté client et une posture de service en tourisme	Accompagner des visiteurs lors d'une visite ou d'un circuit touristique
	Animer une visite guidée sur un site naturel, patrimonial et touristique
	Concevoir des contenus et des supports pour des visites touristiques
	Concevoir une offre de visites guidées animées pour différents publics.
	Promouvoir des visites auprès de différents publics
Appliquer les règles d'hygiène, de santé et de sécurité dans un environnement patrimonial, naturel et touristique	Accompagner des visiteurs lors d'une visite ou d'un circuit touristique
	Animer une visite guidée sur un site naturel, patrimonial et touristique
	Concevoir des contenus et des supports pour des visites touristiques
	Concevoir une offre de visites guidées animées pour différents publics.
	Promouvoir des visites auprès de différents publics
Adopter et développer une démarche responsable dans le cadre de son activité touristique	Accompagner des visiteurs lors d'une visite ou d'un circuit touristique
	Animer une visite guidée sur un site naturel, patrimonial et touristique
	Concevoir des contenus et des supports pour des visites touristiques
	Concevoir une offre de visites guidées animées pour différents publics.
	Promouvoir des visites auprès de différents publics
Utiliser les outils numériques dans le cadre de son activité touristique	Accompagner des visiteurs lors d'une visite ou d'un circuit touristique
	Animer une visite guidée sur un site naturel, patrimonial et touristique
	Concevoir des contenus et des supports pour des visites touristiques
	Concevoir une offre de visites guidées animées pour différents publics.
	Promouvoir des visites auprès de différents publics

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre GAT

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 50 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury est requise pendant toute la durée de l'épreuve

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
GAT	RE	TP-01322	02	12/03/2019	19/10/2018	10/30

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

L'un des membres du jury au moins est en mesure d'évaluer les compétences linguistiques du candidat lors de la présentation du projet (Niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues étrangères).

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
GAT	RE	TP-01322	02	12/03/2019	19/10/2018	11/30



REFERENTIEL D'EVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Guide accompagnateur touristique

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
GAT	RE	TP-01322	02	12/03/2019	19/10/2018	13/30

CCP

Établir une prestation de visite touristique

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Concevoir des contenus et des supports pour des visites touristiques Promouvoir des visites auprès de différents publics Concevoir une offre de visites guidées animées pour différents publics.	00 h 30 min	Le candidat réalise un dossier présentant la conception et la promotion d'une prestation de visite guidée animée sur un territoire touristique. Pendant 15 minutes et à l'aide d'un diaporama, le candidat présente le contexte, le territoire, le programme des visites et leur promotion. Pendant 15 minutes et à l'aide de fiches techniques et de supports de guidage, le candidat présente la conception d'une visite guidée animée.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Concevoir des contenus et des supports pour des visites touristiques Promouvoir des visites auprès de différents publics Concevoir une offre de visites guidées animées pour différents publics.	00 h 20 min	Le jury interroge le candidat sur les aspects qui n'ont pas été évalués lors de la présentation du projet et sur ses capacités d'adaptation à des contextes ou des publics différents.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	00 h 50 min	

Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session :

Le candidat réalise un dossier présentant l'élaboration d'une prestation de visite guidée animée.

Contenu du dossier

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
GAT	RE	TP-01322	02	12/03/2019	19/10/2018	15/30

Le dossier comprend un diaporama, une fiche technique d'accompagnement et une fiche technique de commentaires, des supports et contenus de guidage.

Le diaporama présente :

- o la structure porteuse d'un programme de visites, son territoire et sa clientèle
- o le programme de visites de la structure et la participation du candidat à la conception de visites
- o les outils techniques utilisés pour réaliser les supports de promotion
- o les supports de promotion réalisés en français et en anglais

Les fiches techniques détaillent

- o l'itinéraire, les étapes et la logistique de l'accompagnement d'une visite, excursion ou circuit ;
- o Les commentaires d'une visite guidée.

Les fiches techniques sont réalisées en français et en anglais. Le candidat présente en anglais les fiches réalisées en anglais.

Des supports et contenus de guidage sont montrés :

Documents, bande sonore, éléments de décors, de costumes, outils numériques...

Présentation orale du dossier

Le candidat commente le diaporama (15 minutes)

Le candidat présente oralement la conception d'une visite guidée animée (15 minutes)

1. Le contexte de la visite guidée animée ;
2. la thématique choisie ;
3. les supports et contenus de guidage réalisés par le candidat et utilisés lors de la visite guidée (documents, bande sonore, éléments de décors, de costumes, outils numériques...) ;
4. Les commentaires, sur la base de la fiche de commentaires réalisée en français et en anglais qui est remise au jury ;
5. l'accompagnement (itinéraire, étapes, logistique), sur la base de la fiche technique accompagnement, réalisée en français et en anglais et qui est remise au jury.

Il fait la démonstration de l'utilisation de ses supports de guidage.

L'ensemble des supports, contenus, fiche de commentaires et fiche technique d'accompagnement rédigés en anglais doivent être exposés oralement en anglais (Niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues étrangères).

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique se déroule obligatoirement à l'issue de la présentation d'un projet réalisé en amont de la session.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
GAT	RE	TP-01322	02	12/03/2019	19/10/2018	16/30

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Établir une prestation de visite touristique

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 50 min

Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury est requise pendant toute la durée de l'épreuve

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

L'un des membres du jury au moins est en mesure d'évaluer les compétences linguistiques du candidat lors de la présentation du projet (Niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues étrangères).

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
GAT	RE	TP-01322	02	12/03/2019	19/10/2018	17/30

CCP

Accompagner et guider des visiteurs touristiques

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Animer une visite guidée sur un site naturel, patrimonial et touristique Accompagner des visiteurs lors d'une visite ou d'un circuit touristique	00 h 30 min	Le candidat réalise un dossier présentant la mise en œuvre d'une prestation de visite guidée animée sur un territoire touristique. Pendant 5 minutes et à l'aide d'un diaporama, le candidat présente le contexte, le territoire et la clientèle. Pendant 10 minutes et à l'aide d'une vidéo, le candidat présente sa participation à l'accompagnement d'un groupe lors d'une prestation touristique. Pendant 15 minutes et à l'aide d'une vidéo, le candidat présente sa participation à une visite guidée animée.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Animer une visite guidée sur un site naturel, patrimonial et touristique Accompagner des visiteurs lors d'une visite ou d'un circuit touristique	00 h 20 min	Le jury interroge le candidat sur les aspects qui n'ont pas été évalués lors de la présentation du projet et sur ses capacités d'adaptation à des contextes ou des publics différents.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	00 h 50 min	

Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session :

En amont de la session, le candidat réalise un dossier présentant la mise en œuvre d'une prestation de visite guidée animée.

Contenu du dossier

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
GAT	RE	TP-01322	02	12/03/2019	19/10/2018	19/30

Le dossier comprend un diaporama, 2 vidéos, une fiche technique d'accompagnement et une fiche technique de commentaires, des supports et contenus de guidage.

Le diaporama présente :

- o Le contexte de la visite réalisée, son territoire et sa clientèle

Les vidéos, de 3 à 5 minutes chacune, présentent :

- o le candidat en situation d'accompagnement avec un groupe, présentant un topo départ avec la prise en charge du groupe, les informations sur la prestation, les consignes de sécurité ;

- o le candidat en situation de guidage avec un groupe présentant une visite guidée animée d'un site, d'un monument ou de tout autre intérêt touristique.

Les fiches techniques détaillent :

- o l'accompagnement (itinéraire, étapes, logistique), présenté dans la vidéo ;

- o les commentaires de la visite guidée présentée dans la vidéo.

Les fiches techniques sont réalisées en français et en anglais. Le candidat présente en anglais les fiches réalisées en anglais.

Des supports et contenus de guidage sont montrés :

- o documents, bande sonore, éléments de décors, de costumes, outils numériques...

Présentation orale du dossier

Le candidat commente le diaporama (5 minutes)

Le candidat présente oralement l'accompagnement (10 minutes)

1. le contexte de l'accompagnement filmé

2. la vidéo de la situation d'accompagnement dont il est le principal acteur

3. l'accompagnement, sur la base de la fiche technique accompagnement, réalisée en français et en anglais et qui est remise au jury.

Le candidat présente oralement la visite guidée animée (15 minutes)

1. Le contexte de la visite guidée animée filmée

2. la thématique choisie

3. les supports et contenus de guidage réalisés par le candidat et utilisés lors de la visite guidée filmée (documents, bande sonore, éléments de décors, de costumes, outils numériques...)

4. La vidéo de la situation du guidage dont il est le principal acteur

5. Les commentaires, sur la base de la fiche de commentaires réalisée en français et en anglais qui est remise au jury.

Il fait la démonstration de l'utilisation de ses supports de guidage.

L'ensemble des supports, contenus, fiche de commentaires et fiche technique d'accompagnement rédigés en anglais doivent être exposés oralement en anglais. (Niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues étrangères).

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique se déroule obligatoirement après la présentation d'un projet réalisé en amont de la session.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
GAT	RE	TP-01322	02	12/03/2019	19/10/2018	20/30

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
GAT	RE	TP-01322	02	12/03/2019	19/10/2018	21/30

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Accompagner et guider des visiteurs touristiques

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 50 min

Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury est requise pendant toute la durée de l'épreuve

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

L'un des membres du jury au moins est en mesure d'évaluer les compétences linguistiques du candidat lors de la présentation du projet (Niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues étrangères).

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
GAT	RE	TP-01322	02	12/03/2019	19/10/2018	22/30

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Guide accompagnateur touristique

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Un local équipé au minimum d'une table et de trois chaises. Le local doit posséder un espace libre avec une table pour déposer différents supports et contenus de guidage	Locaux équipés d'une connexion internet et de prises électriques répondant aux normes de sécurité et de prévention.
Entretien technique	Un local équipé au minimum d'une table et trois chaises	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
GAT	RE	TP-01322	02	12/03/2019	19/10/2018	23/30

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Ordinateur connecté à internet avec logiciel permettant de lire des diaporamas	1	Sans objet
	1	Vidéoprojecteur	1	Sans objet
	1	Ecran pour vidéoprojecteur	1	Sans objet
	1	Paire d'enceintes pour ordinateur	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
GAT	RE	TP-01322	02	12/03/2019	19/10/2018	24/30

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Guide accompagnateur touristique est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

	Accompagnateur de tourisme Arrêté du 13/11/2013		Guide accompagnateur touristique Arrêté du 25/02/2019
CCP	Elaborer et promouvoir un programme d'excursion ou de circuit touristique	CCP	Établir une prestation de visite touristique
CCP	Accompagner des visiteurs en excursion ou lors d'un circuit touristique	CCP	Accompagner et guider des visiteurs touristiques

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
GAT	RE	TP-01322	02	12/03/2019	19/10/2018	25/30

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
GAT	RE	TP-01322	02	12/03/2019	19/10/2018	27/30

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

